



Instance de divorce, comment divorcer rapidement...

Par **Idy**, le **26/07/2013** à **13:43**

Bonjour,
Je suis arrivé en France par le biais d'un mariage avec une française en 2010 et on a vécu durant deux ans ensemble puis en 2012 au moment de mon renouvellement de titre de séjour, mon ex-femme entame une procédure de divorce et refuse de renouveler mon titre de séjour.
Je suis allé à la sous-préfecture et j'ai eu un récépissé de trois mois mais même pas un mois je reçois un OQTF de trente jours, j'ai pris un avocat pour l'annulation de l'OQTF malheureusement ça aboutit à l'échec.
En octobre 2012, j'ai rencontré une femme française avec qui je vis en couple depuis ce jour, je ne peux pas travailler sans papier et je vis à l'angoisse d'être contrôlé et d'être expulsé.
Encore en instance de divorce, je ne peux entamer aucune autre démarche civile et je ne comprends pas pourquoi le divorce dure depuis un an.
Ma question est que puis-je faire pour divorcer rapidement sachant que je n'ai pas d'avocat ni les moyens d'en avoir? et comment faire pour régulariser ma situation et vivre normalement comme tout le monde? Je ne suis pas un criminel et j'ai toujours été honnête avec la loi française, travaillé et cotisé comme tout le monde.
On attend vos conseils et votre aide si possible c'est urgent !
merci

Par **amajuris**, le **26/07/2013** à **13:57**

bjr,
pour divorcer il faut obligatoirement un avocat.
si vous divorcez par consentement mutuel, vous pouvez avoir un seul avocat pour les 2 époux.
il est certain qu'en l'absence d'accord des 2 époux sur les modalités du divorce celui-ci peut durer plusieurs années.
l'aide juridictionnelle peut être accordée aux étrangers sous certaines conditions.
prenez contact avec votre épouse pour un divorce par consentement mutuel qui est le plus rapide et le moins

cher.rnvotre amie peut peut être vous aider à trouver un avocat.rnle mariage n'a pas pour fonction de régulariser le séjour d'un étranger, dans cette situation c'est même une infraction.rncdt

Par **Idy**, le **26/07/2013** à **14:17**

bnjrrnmerci de votre réponse et de vos conseils rnmais je voudrai préciser que c'est elle qui a entamé la procédure de divorce et voulait divorcer rapidement pour retoucher ses aides financière,moi j'avais pris un avocat avec l'AJ en ce moment j'avais le droit mais qui a voulu me soutirer plus d'argent alors qu'il ne faisait rien pour le divorce puis j'ai laissé tombé,je ne sais pas si j'ai toujours droit à l'AJ?et comment mon amie peut m'aider à trouver un avocat?elle n'a pas les moyens de me payer un avocatrnmerci de votre réponserncdt

Par **amajuris**, le **27/07/2013** à **12:08**

bjr,rnje répète si vous êtes tous les 2 pressés, proposez à votre épouse le divorce par consentement mutuel, un seul avocat est nécessaire et c'est plus rapide.rncdt

Par **Idy**, le **27/07/2013** à **12:23**

BJRrnje pense que maintenant elle bloque le divorce que je ne puisse pas me remarier avec une autre et vu que ya qu'elle qui a une avocate moi je peux rien faire,j'aimerais juste savoir si mon amie peut demander l'AJ et qu'on trouve un avocat qui pourra booster la procédure de divorce?ou si y'a une autre solution?rnmerci.rncdt

Par **Marion3**, le **27/07/2013** à **17:44**

Bonjour,rnrnVotre amie ne peut pas demander l'Aide Juridictionnelle, ce n'est pas elle qui divorce.rnrnCdt

Par **sheryne77**, le **28/07/2013** à **00:31**

bonjourrnIdy vous êtes de quelle nationalité c est important car sa peut relever de convention bilatérales differente dun pay à l autre.rnmerci au benevole

Par **Idy**, le **30/07/2013** à **16:04**

bjr,rnje suis de nationalité sénégalaisernet j'aimerais savoir si on peut divorcer sans avocat,si y'a qu'une des deux qui a un avocat?rnmrci

Par **Marion3**, le **30/07/2013** à **17:54**

Bonjour Idy,rnrnrn**Un avocat [s]chacun est OBLIGATOIRE,rn[/s]** hormis pour un divorce par consentement mutuel où les deux époux ont un avocat commun.rnrnCdt

Par **Idy**, le **31/07/2013** à **14:23**

Merci pour tous vos renseignements et conseils.rnCdl